

Liberté Egalité

Francische

ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

37 Bd Paul Barré

Lundi 28 octobre 2024 de 8 heures à 18 heures

N/Réf. : OL/NB/EF – <u>Arrêté n° 2024-207</u>

Le Maire,

VU la demande en date du 22 octobre 2024 par laquelle Monsieur COQUELIN Nicolas et Madame PAQUELET Julie demeurant au 7 Square de Monte Cristo à Marly le Roi (78160)

Demandant la réservation de 2 places de stationnement matérialisées en zone bleue au droit du n° 37 Bd Paul Barré permettant leur emménagement.

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1: AUTORISATION

Le demandeur est autorisé, <u>le lundi 28 octobre 2024 de 8 heures à 18 heures</u> à réserver le stationnement au véhicule immatriculé GF-111-KM pendant toute la durée de leur emménagement sur deux places de stationnement matérialisées en zone bleue au droit du n° 37 Boulevard Paul Barré.

ARTICLE 2: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée.

La sécurité et le libre passage des piétons seront toujours assurés. Le demandeur devra signaler toute occupation de la voie publique par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 3: RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'occupation du domaine public.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 21 octobre 2024

Olivier LEPRÊTRE Le Maire.